SEANCE 19 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf janvier à vingt heures le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Michel Hergat, Maire.

Membres élus: 15 Membres en exercice: 15 Membres présents: 12

Présents: MME HAGEN, M. DEWILDE, M. HERGAT, M. SANDER, M.BACH, M. HEYDORFF,

MME WOLTER, MME CONRAUX, MME GOMES, M. JOURDAIN, M. SEHET, MME VANDER-TAELEM

Absente : MME HALLOUCHERIE Absent excusé : M. FRANIATTE

MME FEUVRIER donne procuration à M. BACH.

Le Conseil a élu pour secrétaire MME GOMES.

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

1-2022: Recensement de la population 2022

Le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et qu'il est nécessaire de fixer la rémunération des 3 agents recenseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire de recruter 3 agents recenseurs.
- **DECIDE** que leur rémunération se fera sur la base de 1,10 € par logement et 1,76 € par habitant recensés. Les charges sociales resteront à la charge de la commune.

2-2022 : Protection sociale complémentaire aux agents

Un débat est organisé au sein du Conseil.

Le Maire propose de suivre la procédure de consultation du centre de gestion de la Moselle, le Conseil approuve cette décision.

3-2022 : Demande de subvention DETR 2022 réalisation d'un club house tennis

Projet de création d'un club house pour le club de tennis intégrant WC, vestiaires et sanitaires, accessibles aux personnes à mobilité réduite et offrant une vue sur les courts.

Montant total des travaux : 88 000€ HT

Plan de financement:

DETR 40% soit 35200€

Région 15 % soit 13200€

Fonds propres 45% soit 39600€

Le Conseil à l'unanimité des votes approuve ce plan de financement,

Décide d'exécuter les travaux.

4-2022 : Demande de subvention Région Grand Est réalisation d'un club house tennis

Dans le cadre d'un programme de soutien aux investissements sportif, la région grand propose une subvention au projet présenté par les communes

La commune d'Entrange, dans le cadre d'un projet de création d'un club house pour le club de tennis,

Sollicite une subvention à hauteur de 15%.

Montant total des travaux : 88000€ HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

DETR 40% soit 35200€

Région 15 % soit 13200€

Fonds propres 45% soit 39600€

Le Conseil à l'unanimité des votes approuve ce plan de financement,

Décide d'exécuter les travaux.

5-2022 : Tarif des nichoirs à mésanges

Les nichoirs à mésanges sont proposés à la vente pour un prix de 10€.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes approuve cette initiative et fixe le prix à 10€.

6-2022 : Vente chemin communal cadastré section 14 parcelle 145

Dans le cadre du projet immobilier «AUF DEN WIESEN», le conseil municipal décide, avec 12 voix pour et 1 abstention, de procéder à la vente d'une partie du chemin communal situé en zone 1AU du PLU approuvé en date du 06.02.2019, référence cadastrale section 14 – n° 145 (14 a93ca) à la société NOVA HOMES, porteur du projet, aux conditions suivantes :

Contenance de l'emprise cédée : 13a 2ca (selon PV d'arpentage établi par le Cabinet de géomètres BITARD)

Prix de vente fixé à 53 720.14€

Approbation d'une convention intégrée dans l'acte de vente rédigé et signé devant notaire, autorisant l'usage et le passage des riverains, et fixant les conditions de rétrocession du chemin (remis en état) à la commune d'Entrange à la fin des travaux.

<u>7-2022 : Mutualisation – Adhésion au groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et ses Communes membres</u>

Monsieur le Maire demande de reporter ce point.

8-2022 : Montant du fermage 2021

Indice des fermages 2021 : hausse de 1.09%

Pour 2021 l'indice national des fermages qui détermine le loyer des terres nues est établi à 106.48€.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes décide d'appliquer la hausse de 1.09% aux 3 locataires.

Entrange le 21/01/2022

Pour affichage à la porte de la mairie

Le Maire

Michel Hergat

Séance du 19 janvier 2022